

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT FARANDOU LA CFDT POSE SES REVENDEICATIONS POUR LES CHEMINOTS



Reçue en bilatérale le 8 juin, la CFDT est revenue sur les sujets de préoccupations des cheminots : emplois, conditions de travail, crise de production mais également grands bouleversements et stratégie. L'occasion pour la CFDT de porter les attentes des agents mais également des solutions concrètes et réelles.

Explications :

SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS :



La crise s'enracine, l'inflation et la hausse des prix touchent de plein fouet tous les citoyens et tous les salariés.

Les chiffres, eux, s'affolent ! L'indice des prix à la consommation a franchi en mai 2022 la barre des +5% d'augmentation, avec une hausse de +5,2% en un an. Ce seuil n'avait plus été franchi en France depuis septembre 1985, soit 37 ans. Alors que l'Etat a confirmé cette semaine une revalorisation des fonctionnaires *via* le dégel du point d'indice qui sera mis en oeuvre dans le cadre de la Loi de Finances rectificative pour 2022, la CFDT a appelé le Président à prendre des mesures d'urgence et de long terme.

La CFDT a demandé que soient immédiatement mises en oeuvre :

- ➔ des mesures d'urgence en soutien au pouvoir d'achat ;
- ➔ une augmentation générale des salaires basée sur une revalorisation des coefficients hiérarchiques pour les statutaires ;
- ➔ une mesure identique pour les contractuels.

EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL :



Manque d'effectifs, conditions de travail dégradées, augmentation des départs... Les maux qui touchent les cheminots sont nombreux et concernent tous les services.

Les trajectoires de diminution de l'emploi ne fléchissent pas. Au contraire, la pente est toujours plus raide et les conséquences pour les salariés de plus en plus rudes.

Entre 2019 et 2021, les effectifs ont diminué de plus de 2% et nous sommes aujourd'hui sous la barre des 150 000 agents.

Ces conditions pèsent lourd sur les salariés et amènent à des crises de production qui ne sont plus supportables.

La conflictualité qui s'exprime actuellement est forte. Elle pose, systématiquement, la question des moyens et des conditions de travail.

La CFDT a porté la nécessité absolue de redonner des moyens de production aux salariés. Si le Groupe SNCF veut faire «X2», c'est une condition indispensable !



RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT FARANDOU LA CFDT POSE SES REVENDEICATIONS POUR LES CHEMINOTS

OUVERTURE À LA CONCURRENCE ET FILIALISATION :



Le processus d'ouverture à la concurrence continue de s'amplifier. Cette semaine, c'est la région Ile de France qui veut «prendre le pouvoir» sur les transports et souhaite accélérer l'ouverture à la concurrence.

La stratégie de la SNCF est claire, répondre aux appels d'offres par des filiales.

La CFDT ne partage pas ce choix et s'oppose à la vision du Groupe qui considère que les dispositions de la loi et de la branche ne s'appliquent pas au sein des filiales qu'elle va créer.

C'est pour cela que la CFDT pousse pour qu'un accord soit négocié et posé au niveau du Groupe.

A défaut d'accord, la CFDT contestera par tous les moyens légaux à disposition cette mauvaise lecture de la loi que pose certaines activités du Groupe Public SNCF.

PROTECTION SOCIALE ET PRÉVOYANCE :



La CFDT pousse depuis de nombreuses années pour que les agents statutaires puissent, eux aussi, bénéficier d'une mutuelle.

La fonction publique, qui était aussi exclue du système de protection sociale complémentaire, a franchi le cap ! Les cheminots devraient donc être les derniers laissés pour compte ?

Le sujet est important. Il permet de gagner des droits, de faire progresser la protection des salariés, d'apporter plus de justice sociale et d'améliorer le pouvoir d'achat.

La CFDT pousse, trop souvent seule, ce sujet. Les négociations n'avancent pas comme elles le devraient.

C'est pour cela que la CFDT a demandé la mise en place d'une mesure transitoire consistant à verser une aide financière aux agents pour prendre en charge une part de leurs frais de mutuelle.

MODIFICATIONS STATUTAIRES :



La CFDT est revenue sur les propositions de modifications statutaires présentées lors de la Commission du Statut du 2 mai dernier. Elles seront soumises au Conseil d'Administration du 9 juin 2022.

Pour la CFDT, l'analyse de ces modifications est simple :

- # elles ne sont pas conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- # elles conduiraient à «créer plusieurs statuts dans le statut»

La CFDT a donc demandé au Président de renoncer à ces modifications statutaires. Il faut pousser sur la mise en place d'un accord de groupe sur les filiales pour garantir et développer les droits des salariés.

Si la direction maintient ses modifications statutaires la CFDT prendra ses responsabilités et enclenchera un contentieux.

